Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— LES AUTOCHTONES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Schellenberger:

Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de n'avoir atteint aucun des objectifs pour lesquels le gouvernement continue de demander le pouvoir de consacrer aux autochtones plus d'un milliard de dollars au cours de la présente année financière, qu'elle lui reproche de tolérer la misère qui sévit dans les collectivités autochtones du Canada dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la plupart des pays du tiers monde, et qu'elle blâme le ministre de ne pas avoir assumé ses responsabilités fiduciaires obligatoires et de mépriser le Parlement comme le prouve son refus délibéré de respecter les obligations statutaires qui l'obligent légalement à faire rapport à la Chambre du progrès de la mise en œuvre de l'accord de la Baie James.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler du bien-être des Indiens du Canada—c'est un sujet important—et de l'attitude parfois adoptée par le ministère des Affaires indiennes.

C'est un sujet important, je le répète, et ce, pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, parce que le gouvernement dépense plus d'un milliard de dollars pour assumer, prétend-il, le bien-être des Indiens du Canada. J'ai l'impression que tout cet argent n'est pas dépensé au meilleur des intérêts des Indiens du Canada et des Canadiens en général. Cet argent sert d'abord à occuper une pléthore de fonctionnaires au ministère des Affaires indiennes et à maintenir la plupart des communautés indiennes dans une situation économique de plus en plus déplorable, où il n'y a place que pour la pauvreté et le désespoir. Notre rôle est de surveiller l'usage des deniers publics, et à ce titre, il y a de quoi être inquiet.

En second lieu, ce sujet est important, monsieur l'Orateur, pour une raison plus fondamentale encore peut-être, mais qui est quelque peu difficile à définir. Le problème est de savoir ce qu'est le peuple canadien et comment il se perçoit. A ce titre, pour nous aider, nous pourrions reprendre ce qu'un auteur a dit de l'Argentine de la dernière décennie. Dans son ouvrage intitulé «The Return of Eva Peron» V. S. Naipaul, au chapitre «Simple history of Indian genocide and European take-over», dit ceci:

Il n'est pas encore question en Argentine de «noble» Indien. Le souvenir du génocide est encore trop vivant et il n'a droit qu'à une ou deux lignes dans les livres d'histoire. Tous les Argentins, par instinct, détestent les Indiens qui vivaient dans la Pampa. Ils n'ont qu'une crainte, c'est qu'à l'étranger, on assimile l'Argentine à un pays d'Indiens . . .

En Argentine, la terre . . . n'est ni plus ni moins qu'un produit. C'est une forme d'investissement refuge, un centre d'érosion inflationniste. Cela ne fend le cœur de personne de s'en débarrasser.

Je crois que les Canadiens veulent établir des rapports différents avec la population autochtone et qu'ils ont une vision de la terre différente de celle des Argentins tels que l'a décrit Naipaul. Peut-être certaines personnes donnent-elles trop dans le romanesque à ce sujet, mais il n'empêche que les Indiens, les Inuits et les Métis ont des liens étroits avec la terre. Ce sont des liens que la plupart d'entre nous ont coupés, mais que nous continuons à considérer comme importants. A ce titre, nous croyons que les autochtones et leur bien-être sont partie intégrante de l'entité canadienne.

• (1630)

Au Canada, depuis au moins l'époque de la proclamation royale de Georges III, nous reconnaissons aux Indiens un statut spécial et unique. Toutefois, il n'a pas vraiment été tenu compte de ce statut dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni dans la loi sur le Canada proclamée récemment. Souvent, le gouvernement au pouvoir ne savait que faire de ce statut spécial et a tenté de l'abolir en adoptant un programme quelconque d'assimilation. Les Indiens ont souffert du traitement qui leur a été infligé, mais ils ont toujours refusé d'être assimilés par une société non indienne. Demeurer Indiens est essentiel à leur vie. Ils se considèrent comme un peuple distinct et unique qui a un rôle particulier et une place spéciale dans notre monde.

Nous avons négligé les Indiens. Nous les avons vus mourir de maladies européennes. Nous avons éloigné les enfants de leurs parents, et de leur collectivité, nous les avons dépouillés de leur langue et de leur culture. Nous avons tenté de détruire la religion traditionnelle et les institutions politiques des Indiens. Nous les avons soumis à des lois étrangères dans une bureaucratie colonialiste. Même si certaines de nos politiques tenaient du génocide compte tenu de leurs résultats, nous avons toujours affirmé travailler dans l'intérêt supérieur des Indiens. Peut-être était-ce le cas, mais il est étrange que la plupart des terres indiennes nous appartiennent aujourd'hui! Alors même que nous travaillions soi-disant dans l'intérêt supérieur des Indiens, nous avons détruit les fondements de leur économie et les avons amenés à dépendre de notre générosité—les allocations d'assistance sociale.

La façon dont nous permettons aux Indiens de vivre en dit long sur le genre de personnes que nous sommes. A une époque où notre économie se porte si mal, certains pourraient être tentés de nier ou de méconnaître les besoins des Indiens parce que nous sommes aux prises avec bien d'autres problèmes au Canada. Près de deux millions de personnes sont en chômage. Il n'y a pas d'emplois pour les jeunes qui quitteront l'école cette semaine et la semaine prochaine. Notre monnaie se déprécie, les taux d'intérêt sont en hausse et les faillites se multiplient.

Avec tous ces problèmes, il serait facile d'oublier les droits ancestraux ou issus de traités, les revendications territoriales, la question des logements décents, de l'alimentation en eau et des égouts sur les réserves, de l'essor économique des Indiens et de la discrimination envers les Indiennes. Pourtant, nous ne pouvons oublier ces problèmes et cela, pour deux raisons. Tout d'abord, nous avons une dette d'honneur envers les Indiens. Nous ne voudrions pas-je ne peux pas le croire-prétendre que nous ne croyons plus aux valeurs morales. En second lieu, il nous faut reconnaître que les Indiens font partie intégrante du système économique national. Si nous leur donnons les moyens nécessaires pour favoriser l'essor économique de leurs collectivités et que nous leur fournissons l'argent voulu pour se loger et pour se doter en infrastructures, les sommes que nous aurons dépensées seront réinvesties dans l'économie canadienne et tout le monde en profitera. Nous ne pouvons nous permettre de perpétuer un État providence. Tout le problème du débat de cet après-midi est là.

En général, il règne un esprit relativement impartial lors des délibérations du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien et je dois avouer que j'ai été agréablement